

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 403)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 289**

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 34, substituer au mot :

« à »

les mots :

« au 1 de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.